

### Vous êtes hospitalisé et vous suivez un traitement médicamenteux

#### Comment gérer cette situation à l'hôpital ?

1. J'apporte mes dernières ordonnances ainsi que mes médicaments habituels.
2. Je dois signaler au médecin les médicaments que je prends sans ordonnance (automédication, phytothérapie, aromathérapie, parapharmacie, ...)

Dès mon arrivée, je remets **TOUS** mes médicaments à l'infirmier(e) qui s'occupe de mon admission (mes médicaments seront étiquetés à mon nom et rangés dans la pharmacie du service, **ils me seront rendus à ma sortie !**)

#### Pourquoi dois-je remettre TOUS mes médicaments ?

Pour **éviter tout risque d'erreur ou de mélange** entre mon traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.

Durant mon hospitalisation, **le médecin évalue et adapte mon traitement à mon état de santé** (le nombre, la forme et la présentation des médicaments peuvent être différents de mon traitement habituel).

Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par un(e) infirmier(e).

**Exceptionnellement**, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements prescrits, mes médicaments pourront être utilisés, le temps que la pharmacie les commande.

#### Je n'arrive pas à prendre les médicaments donnés par l'infirmier(e) que dois-je faire ?

Le signaler au plus vite à infirmier(e) ou médecin qui s'occupe de moi. En effet, si la forme du médicament ne me convient pas (comprimé trop gros, ou mauvais goût pour une solution buvable) je dois en parler, il existe peut-être d'autres formes plus adaptées.

Il est très important de déclarer à l'infirmier(e) ou médecin/pharmacien des éventuelles réactions indésirables suite à la prise d'un médicament (difficultés à respirer, des démangeaisons, des rougeurs, ...).

#### A l'hôpital, puis-je recevoir des génériques ou des biosimilaires ?

**OUI**, car la pharmacie de l'hôpital a en stock soit le médicament de marque, soit le générique/ biosimilaire. Mais, aucune inquiétude, car dans les deux cas son efficacité est équivalente. Pour toute question, adressez-vous aux professionnels de santé.

#### A la sortie ?

A la fin de mon hospitalisation, le médecin peut me remettre une ordonnance de sortie. Je la lis avant de quitter l'hôpital. Je n'hésite pas poser toutes mes questions au médecin ou demander un entretien pharmaceutique au cours duquel le pharmacien m'expliquera mes traitements et répondra à mes questions. Je consulte rapidement mon médecin traitant pour garantir la continuité de mon traitement.

# Le Centre Hospitalier

## Soyez acteur de votre traitement

### Vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

OUI, l'infirmier(e) me rend mes médicaments remis à l'entrée. Je n'hésite pas à les réclamer en cas d'oubli.

### De retour à mon domicile ; que dois-je faire de mon ancien traitement ?

Le médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne me sont plus utiles, **je les rapporte à mon pharmacien pour destruction, je ne les jette pas dans ma poubelle ménagère.**

Je ne prends pas d'autres médicaments sans avis médical.

Si, **j'ai des questions** sur mon nouveau traitement **je peux en parler soit à mon médecin traitant, mon pharmacien,** soit éventuellement rappeler le service qui m'a accueilli.

### En résumé, quel est mon rôle ?

- Je décline clairement mon identité ;
- Je communique à l'équipe mon traitement habituel, mes allergies et antécédents ;
- Je n'hésite pas à poser des questions sur les médicaments qui me sont donnés ;
- Je préviens immédiatement l'équipe si je ressens des difficultés à respirer, des démangeaisons, des rougeurs après la prise d'un médicament ;
- Je prends le médicament que l'on me donne même si je me sens mieux ;
- Si je ne reconnais pas le médicament, ou si son nombre est différent de celui que je prends habituellement, j'en informe l'infirmier(e) ;
- Je ne dois pas prendre de médicament à l'insu du médecin ou de l'infirmier(e).